



Faut il accepter sa demande de désolidarisation ?

Par **megane074**, le **10/03/2010** à **14:54**

Bonjour, rnrnMon ami, divorcé depuis plus de 3 ans a conservé sa maison encore en construction après leur divorce, en résidence principale. Aujourd'hui son ex femme nous demande de se désolidariser des prêts communs à l'achat du terrain et de la construction. mariés sans contrat rien a été mis en place lors de leur divorce ! rnrnQue risque mon ami s'il accepte ? peut-elle aujourd'hui demander la vente de la maison pour toucher la moitié ? l'argent investi par nous deux dans l'amélioration de ce logement lui revient-il aussi ? j'ai peur pour notre futur car si j'investis mes biens propres dans cette maison qui est toujours à elle et à lui, elle en tirerait des bénéfices s'il arrivait un malheur ! comment faire pour le mieux ? merci de vos réponses